





Assemblée Générale

Du 28 juin 2018









## Ouverture

Jean-Pierre GUTEL







#### Programme

- Rapport du Trésorier
- Rapport d'activité
- Séminaire de Séville
- Point d'actualité sociale



















#### COMPLEMENTARITE CHAMBRE PROFESSIONNELLE / FFB GRAND PARIS

Services métiers
Technique
Formation
Promotion du métier







Services transversaux
Juridique
Social
Fiscal











Entre mai 2017 et mai 2018,

308 appels d'adhérents de la Chambre pro à la FFB Grand Paris :

- 159 appels pour les affaires juridiques
- 149 appels pour les affaires sociales









#### Développer un réseau d'entrepreneurs

Annuaire, réunions thématiques

#### Défendre vos intérêts

Normes, réglementations, qualifications

#### Attirer et former les jeunes et les professionnels

Formation, salon de l'apprentissage, portes ouvertes, réseaux sociaux

#### Répondre aux besoins quotidiens

Technique, formation, social, fiscal

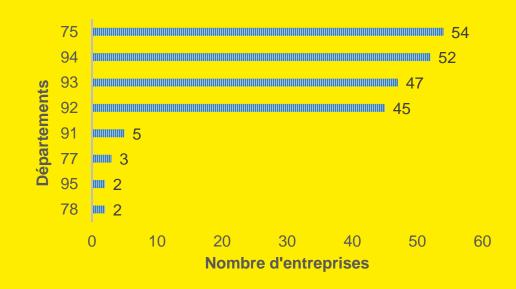






# CHAMBRE PROFESSIONNELLE DE METALLERIE ET SERRURERIE DU GRAND PARIS

# 210 adhérents





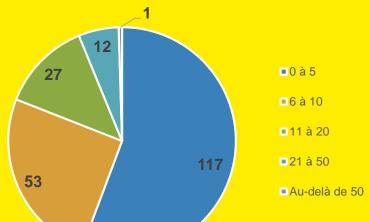




# CHAMBRE PROFESSIONNELLE DE METALLERIE ET SERRURERIE DU GRAND PARIS

## 1594 salariés

Nombre d'entreprises par effectif







#### **LA FORMATION**







Formation en contrat Pro, Plan de Formation, Période de Pro et/ou CPF

#### **PRÉ REOUIS**

Titulaire d'un niveau V dans les métiers de la métallerie ou expérience significative. Permis B

#### **DURÉE DE FORMATION**

350 h / 8 mois

Du 22/10/2018 gu 31/05/2019



Maitriser les techniques d'installation, d'entretien et de dépannage

#### **COMPETENCES VISEES**

abriquer, installer, réparer et entretenir des Fermetures

- · Notions de serrurerie et dessin
- Techniques de base en hâtiment Techniques de nose et mise en protique des outils

- Organiser l'environnement de travail en tenant compte des règles de

#### BTP CFA ERMONT

18 Bis rue Ferdinand Buisson 95120 ERMONT www.btpcfa-iledefrance.fr cfabtp.ermont@ccca-btp.fr

0 10/07 - Lancement du recrutement

11-12/09 – Sélection des candidats

○ 17/09 au 19/10 –POEC avec 2 semaines en entreprises du 1/10 au 12/10

○ 19/09 – JOB Dating

22/10 jusqu'au 31/05 –Formation en alternance







#### Formation / Promotion du métier







3 Le salon de l'apprentissage

Le concours métal jeunes









- Des jeunes qui parlent aux jeunes
- Des présentations métiers
- Des jeunes récompensés pour leur implication



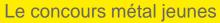




#### Le salon de l'apprentissage







- Des jeunes
- Des œuvres
- Un jury

















#### LES ANIMATIONS « METIER »

- > 14 novembre 2017 Visite des laboratoires du CEBTP
- ➤ 6 Février : Atelier Réseaux Sociaux









#### LES VISITES D'ENTREPRISES

Objectif : visiter les adhérents

Présentation des services de la Chambre Recueil des besoins

Contrainte : grande difficulté à organiser et maintenir les rendez-vous









#### LES VISITES D'ENTREPRISES

#### **Premiers constats**

- ► Initiative appréciée : besoin de créer du lien avec la Chambre
- ► Méconnaissance des services de la Chambre mais reconnaissance de leur pertinence
- ► Problématiques communes:

Recrutement Transmission d'entreprise





#### @MetalliersParis





#### LES RESEAUX SOCIAUX

Voir toute l'activité sur Twitter

Voir l'activité sur Twitter















## Séminaire de Séville











# ?

Attirer les jeunes et les professionnels : Une communication adaptée pour la revalorisation de notre métier ?

### Les jeunes









Les clients







Valoriser la Chambre professionnelle pour valoriser le métier



Les conclusions du séminaire

1 MIEUX SE CONNAÎTRE

2 MIEUX SE FAIRE CONNAÎTRE

MIEUX FORMER







#### MIEUX SE CONNAÎTRE

- 1. Détailler les spécialités des adhérents
- 2. Créer un groupe whatsapp
- 3. Lettre d'information trimestrielle













#### MIEUX SE FAIRE CONNAÎTRE

- 1. Identité de la Chambre professionnelle Nom, logo, charte graphique...
- 2. Campagne de communication

Cibles: jeunes, parents, écoles, clients particuliers et professionnels Objectifs: valoriser le métier & attirer les jeunes Mots clés: technicité, créativité, qualité, modernité, perspective professionnelles

3. Kit de communication adhérents
Soyez vous-même acteurs de la promotion de votre métier









#### MIEUX FORMER

1. Former les formateurs

E-learning, intégration en entreprises, visites de fournisseurs

2. Valoriser le CAP

Révision du référentiel de formation

3. Mieux intégrer les jeunes

Accompagnement des entreprises







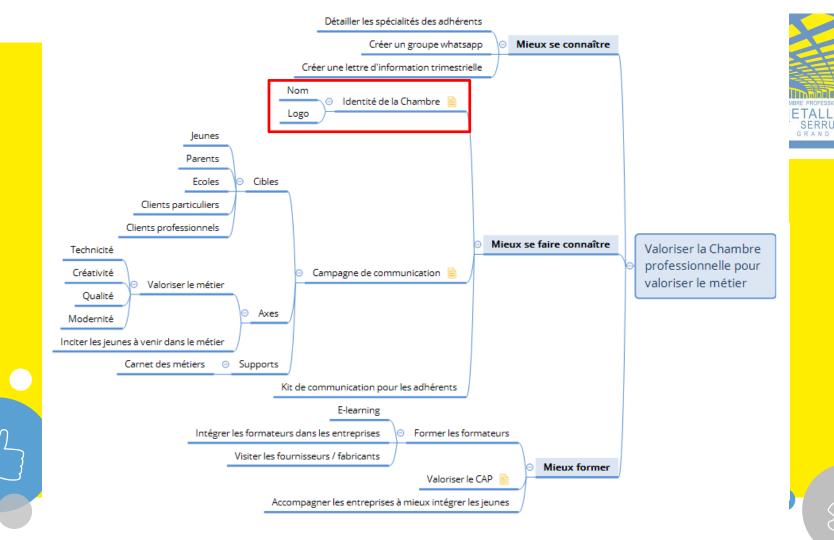


#### TROIS GROUPES DE TRAVAIL

Identité de la Chambre	Campagne de communication	Valoriser le CAP
Salem MEZACHE Michel GREDIN Alain SELEX	Collaborateur de Gilles CAMATTE Pierre BIEZ Charles CHAMPION Jérôme PETERS	Michel GREDIN Alain SELEX Salem MEZACHE Jérôme PETERS













# Actualité sociale

Didier ENFER











#### Réforme de la Formation Professionnelle











# Le contrat d'apprentissage : un dispositif assoupli





- Nouvelle limite d'âge
- → Limite d'âge repoussée à 29 ans révolus
- Dépôt du contrat d'apprentissage
- → Suppression de la procédure d'enregistrement : dépôt auprès de l'opérateur de compétences
- Durée du contrat d'apprentissage
- → Elle varie désormais entre 6 mois et 3 ans contre 1 à 3 ans auparavant



#### Travail des mineurs

→ 8 heures par jour et 40 heures par semaine maximum contre 35 heures hebdomadaires auparavant.

- Rupture du contrat d'apprentissage
- → Fin de l'obligation de rupture devant le CPH









Le Compte Personnel de Formation (CPF)



#### Un CPF monétisé

- → Décompte des droits en euros et non plus en heures
- → Alimentation de 500 € / an dans la limite de 5000 € pour un salarié à temps plein.
- → Pour les actifs n'ayant pas un niveau V de qualification (CAP) → 800 € / an et plafond de 8000 €

Le CPF

#### Salariés à temps partiel

→ Alignement sur les salariés à temps plein : salariés travaillant **au moins à mi-temps** bénéficieront d'un crédit annuel de 500 ou 800 €.



- Gestion du CPF par la Caisse des Dépôts et Consignations
- → Le paiement de la formation des salariés lui serait également confiée
- Mobilisation du CPF par le salarié via une application numérique
- → Consultation et utilisation des droits acquis et des abondements
- → Possibilité d'inscription à des formations sans intermédiaire
- → Consultation d'offres d'emplois disponibles et des formations y préparant
- → A terme, **paiement direct** de l'organisme de formation
- Disparition des listes de formations éligibles
- → Ouverture du CPF au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et au RSCH (Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations).









Le CPF de transition (ex-CIF)



### CIF

### CPF de transition

- Mobilisation du CPF pour contribuer à financer des projets de transition professionnelle
- → Changement de métier ou de profession
- Conditions relativement similaires
- → Maintien d'une **condition d'ancienneté minimale** en qualité de salarié (fixée par décret)
- → Maintien du droit à congé avec une rémunération minimum
- → Accompagnement préalable obligatoire par un opérateur au titre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
- Projets présentés à une commission paritaire régionale
- → Cette commission apprécie la pertinence du projet, instruit la demande de prise en charge financière et décide ou non d'autoriser et de financer le projet







# Nouvelle convention collective nationale des ouvriers 7 mars 2018



### Sommaire

- Contexte de la négociation
- Objectifs poursuivis
- Conséquences de la négociation nationale sur le niveau régional
- Principales modifications apportées à la Convention Collective nationale



### **CONTEXTE DE LA NEGOCIATION**

Négociation engagée le 27 janvier 2017 dans le cadre de la restructuration des branches prévue par les lois du 5 mars 2014 et du 8 août 2016 visant à faire passer le nombre de conventions collectives de 700 à 200 puis 100.



#### **OBJECTIFS POURSUIVIS**

- Conserver une seule convention collective (au lieu de 40) et des avenants territoriaux correspondant à des spécificités régionales.
- Mettre à niveau la convention collective nationale par rapport à la loi (exemple de l'indemnité de licenciement).
- Sécuriser l'application de certaines dispositions, au regard d'une jurisprudence faisant courir un risque de contentieux aux entreprises (exemple du trajet).
- Adapter la convention collective nationale à la situation économique (amélioration de l'activité, pénurie de personnel qualifié) en redonnant aux entreprises des capacités de production (augmentation du contingent d'heures supplémentaires).

# CONSEQUENCES DE LA NEGOCIATION NATIONALE SUR LE NIVEAU REGIONAL

 Parallèlement à la négociation nationale, dénonciation des 40 conventions collectives locales (8 février 2018 pour la région parisienne), mandat étant donné à la FFB d'effectuer la négociation des textes de substitution.



# CONSEQUENCES DE LA NEGOCIATION NATIONALE SUR LE NIVEAU REGIONAL

- Maintien de 70 avenants locaux à la convention collective nationale, dont 4 pour la région parisienne (hors 77) :
  - → Un avenant de spécificité : œuvres sociales, clauses régionales apprentissage, certaines dispositions relatives au travail de nuit et aux jours fériés travaillés.
  - → Un avenant relatif aux petits déplacements.
  - → Un avenant relatif aux minima.
  - → Un avenant relatif à l'indemnité de Maître d'Apprentissage confirmé.



# CONSEQUENCES DE LA NEGOCIATION NATIONALE SUR LE NIVEAU REGIONAL

 L'ensemble des dispositions contenues dans notre convention collective régionale autres que celles figurant dans l'avenant de spécificité disparaît au 1 er juillet 2018.

NB: la nouvelle convention collective nationale des ouvriers sera disponible à la SEBTP - 9 rue La pérouse Paris 16éme.



- Contingent d'heures supplémentaires
- Petits déplacements
- Grands déplacements
- Indemnité de licenciement



### Contingent d'heures supplémentaires

- Augmentation de 180 heures (145 heures en cas d'annualisation) à 300 heures (265 heures en cas d'annualisation), soit une moyenne possible de 42 heures 30 par semaine.
- Deux avenants aux accords nationaux sur la durée au travail du 9 septembre 1998 (-10 salariés) et du 6 novembre 1998 (10 salariés et plus) étendent le bénéfice de cette augmentation du quota aux ETAM et aux IAC.

### Petits déplacements

Titre VIII – Articles VIII- 11 à VIII-18

- Le dispositif général des petits déplacements n'est pas modifié : il repose toujours sur 3 indemnités : repas, transport et trajet.
- Négociation au niveau régional.
- Maintien du système des 7 zones concentriques de 1A à 6 pour les indemnités de transport et les indemnités de trajet avec un point de départ de principe au siège social de l'entreprise.
- Nouveauté! mesure de la distance effectuée en distance réelle à partir d'un site internet reconnu de calcul d'itinéraire (Google Maps, Mappy, Via Michelin, etc...), et non plus à « vol d'oiseau »...

### Petits déplacements – L'indemnité de trajet

- Nouvelle définition de l'indemnité de trajet offrant une meilleure sécurité aux entreprises en cas de contentieux (Article VIII -17):
- « En contrepartie de la mobilité du lieu de travail, inhérente à l'emploi sur chantier, l'indemnité de trajet a pour objet d'indemniser forfaitairement l'amplitude que représente pour l'ouvrier le trajet nécessaire pour se rendre quotidiennement sur le chantier avant le début de la journée de travail et d'en revenir après la journée de travail. »
- « L'indemnité de trajet n'est pas due lorsque l'ouvrier est logé gratuitement par l'entreprise sur le chantier ou à proximité immédiate du chantier ou lorsque le temps de trajet est rémunéré en temps de travail.»



### **Petits déplacements** – L'indemnité de trajet

- Ce qui change :
  - → Ouvriers sur chantier = article VIII-17 de la CCNOB précise que cette indemnité est versée en contrepartie « de la mobilité du lieu de travail inhérente à l'emploi sur chantier. »
  - → Trajets réalisés en dehors du temps de travail « avant le début de la journée et ... après la journée de travail »
  - → Indemnité non due lorsque « le temps de trajet est rémunéré en temps de travail »
  - → Exit la notion de sujétion faisant référence à une obligation résultant d'un temps de trajet anormal que représente le temps de trajet = notion d' « amplitude...du trajet nécessaire » apparaît et confirme qu'il n'existe pas de trajet habituel et de temps de trajet normal dans la branche.



### **Grands déplacements**

Titre VIII - Articles VIII - 21 à VIII - 29

- « Est en grand déplacement l'ouvrier envoyé sur un chantier métropolitain dont l'éloignement lui interdit -compte-tenu des moyens de transport en commun utilisables ou des moyens de transport mis à sa disposition ,ainsi que des risques routiers- de regagner chaque soir le lieu de sa résidence ,situé dans la métropole ,et qui loge sur place. »
  - → La nouvelle rédaction implique une décision de l'employeur « …l'ouvrier envoyé… », ce qui exclut une situation résultant de la convenance personnelle du salarié.
  - → Dans les éléments d'appréciation sont ajoutés à l'existence des moyens de transport nécessaires les risques routiers.
  - → Expressément précisé que le régime des GD suppose que les intéressés logent sur place.



### Indemnité de licenciement

Titre X – Articles X - 3 à X - 5

Le Barème légal issu des ordonnances Macron est introduit dans la convention collective avec 3 incidences :

- L'ancienneté ouvrant droit à indemnité de licenciement est fixé à 8 mois.
- Les périodes de maladie non professionnelle ne sont plus prises en compte dans la détermination de l'ancienneté.
- La majoration de 10% prévue pour les ouvriers âgés d'au moins 55 ans est supprimée.









# Prélèvement à la source (PAS)



#### PREPARER LES SALARIES A LA REFORME

### Dimension pédagogique importante

- Retenue à la source de l'impôt sur le revenu au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : diminution du net mensuel.
- Nécessité d'informer les salariés avant cette date afin d'éviter les incompréhensions.
- Mise à disposition par l'administration fiscale d'un « kit collecteur » permettant de répondre à vos questions et à celles des salariés.
- www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source





### FAIRE EVOLUER LE BULLETIN DE PAYE

- Prélèvement sur le salaire d'une retenue découlant d'un taux personnalisé ou neutre, communiqué par l'administration fiscale via la DSN.
- Adaptation du logiciel de paye



### RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR

- Prélever la retenue.
- Reverser le prélèvement effectué au fisc.













#### **RGPD**

Pour améliorer la protection et la confidentialité des données personnelles, une directive européenne a adopté une nouvelle réglementation, le RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018. Le RGPD a donc un certain nombre d'impacts en droit social.

#### Information des salariés

L'employeur doit informer les candidats à l'embauche à l'aide d'une note d'information sur les données personnelles collectées, leur finalité, les modalités de traitement ou encore leurs droits.

#### Clause de confidentialité dans les contrats de travail

- ✓ Fortement conseillée pour les salariés ayant accès aux données personnelles d'autres salariés (ex. RH)
- Conseillé de généraliser cette clause dans tous les contrats de travail





#### RGPD

### Cas particulier de la géolocalisation

Information spécifique des salariés concernés

#### Conservation des données

Les entrepris doivent tenir à jour un registre des activités de traitement des données personnelles.

Cette tenue est obligatoire pour les entreprises de 250 salariés et plus, mais préconisée pour toutes les entreprises.









### Merci de votre attention









### Conclusion

Jean-Pierre GUTEL





# Merci!

N'oubliez pas les Assises!













Ateliers série 1 De 9.50 à 11.20	La vie concrète d'un chantier BIM	E D
	Comment intégrer les nouveaux modes d'apprentissage dans les entreprises et les CFA ?	
	Prévention / sécurité en atelier et sur chantier : les règles à suivre	
Ateliers série 2 De 11.30 à 13.00	Peau extérieure : comment concilier performances énergétiques et sécurité incendie ?	
	Que sera la métallerie dans 10 ans ?	
	Le marquage CE des ouvrages de métallerie	
Ateliers série 3 De 14.30 à 16.00	Quelles évolutions sur les garde-corps et les mains-courantes ?	
	Mieux communiquer pour mieux se développer	
	Retard, refus de paiement, pénalités Comment traiter les contrariétés des marchés ?	
De 16.15 à 17.30	Remise des prix du concours Métal'Jeunes	



